



TAEKWONDO CANADA

Mandat

Groupe de travail de
marketing et de
commandites

613-695-5425 | info@taekwondo-canada.com | taekwondo-canada.com

Maison du sport, 2451, promenade Riverside, Ottawa, Ontario, K1H 7X7

- Nom du comité :** Groupe de travail de marketing et de commandites
- Mandat :** Le groupe de travail de marketing et de commandites est un comité désigné au sein de Taekwondo Canada. Son rôle est de proposer, en consultation avec tous les partenaires et intervenants principaux, les stratégies de marketing et de commandite pour Taekwondo Canada. Le comité peut procéder à un examen permanent des programmes de marketing et de commandite et offrir ses conseils au directeur général. Le groupe de travail est du ressort du directeur général.
- Pouvoirs :** Le groupe de travail est établi par le directeur général et exerce ses fonctions sous les ordres de ce dernier.
- Principales responsabilités :** Le groupe de travail s'acquitte des tâches suivantes :
- Élaborer un cycle de planification, de contrôle, et d'évaluation en ce qui a trait aux stratégies de marketing et stratégies de de commandites de Taekwondo Canada.
 - Coordonner le développement des stratégies de marketing et de commandite, et mobiliser les membres et d'autres intervenants selon le besoin dans le but de définir l'orientation globale de Taekwondo Canada dans ce volet de ses opérations.
 - Conjointement avec le directeur général ou son mandataire, examiner les stratégies de marketing et de commandite de Taekwondo Canada et offrir ses suggestions et conseils.
 - S'acquitter de toute autre fonction supplémentaire que le directeur général confie de temps à autre au groupe de travail.
- Composition :** Les membres du groupe de travail seront désignés jusqu'au 31 août, 2021, ou jusqu'à ce que le directeur général n'en décide autrement et prolonge la période de service.
- Le groupe de travail sera composé d'au moins 3 personnes et pas plus de 5 personnes qui seront sélectionnées et désignées à la suite d'un appel public à manifestation d'intérêt. Le directeur général fera partie du groupe de travail.
- The directeur général peut démettre de ses fonctions l'un ou l'autre des membres du groupe de travail membres.
- La composition du groupe de travail doit prendre en compte la nature diversifiée de la membriété de Taekwondo Canada, notamment sur le plan de la langue parlée, l'égalité des sexes, les capacités/incapacités, et l'emplacement géographique.
- Si pour quelque raison que ce soit une vacance survient au sein du groupe de travail, le directeur général peut désigner un membre qualifié pour remplir la vacance jusqu'à la fin de la période de service rattaché au poste vacant.

- Réunions :** Le directeur général présidera le comité de marketing et de de commandites. Le groupe de travail se réunira par moyen de conférence téléphonique ou par voie électronique selon le besoin. Les réunions seront convoquées par le président. Une simple majorité des membres votants constituera un quorum pour le groupe de travail.
- Ressources :** Taekwondo Canada fournira au groupe de travail les ressources nécessaires pour réaliser son mandat, tel que défini par le directeur général. Le groupe de travail peut, de temps à autre, demander et bénéficier d'un soutien administratif de la part du personnel de bureau de Taekwondo Canada.
- Reddition de comptes :** Le groupe de travail doit rendre compte au directeur général lors des réunions selon le besoin.
- Approbation :** Le présent mandat a été approuvé par le directeur général en date du 19 octobre, 2021.
- Révision :** Le groupe de travail est tenu d'examiner le présent mandat et soumettre au directeur général ses recommandations quant aux changements ou révisions qui s'imposent, le cas échéant.
- Date d'approbation :** Le présent mandat a été approuvé par le directeur général en date du 19 octobre, 2021.